



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Suppression de postes au 01/10/2022

➡ **Rapporteur : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs existant,

VU l'avis du Comité Technique en date du 23/09/2022

VU l'avis de la commission personnel réunie le 27 septembre 2022,

CONSIDÉRANT, qu'il appartient à l'organe délibérant de statuer sur les créations et les suppressions de postes,

➔ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE**, de supprimer au 01/10/2022 les postes ci-dessous :
 - Le poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A) à 6/16^{ème}
 - Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à 10/20^{ème}
 - Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à 11/20^{ème}
- **DIT** que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens et joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 octobre 2022